

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 26 MARS 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 1

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 20 mars 2024

Date d'affichage : 20 mars 2024

Étaient présents :

Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Jean-Luc BLANC, Adjoint, ayant donné pouvoir à J. FAGARD

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à L. PACE

Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à C. MERY

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à S. DERMEGHSIAN

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Leila CHEVALIER, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2024-03/16 : RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DES
INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉ
GLOBAL DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU FONDS VERT**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240326-DEL_2024_03

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, qui expose au Conseil municipal que la ville de Valréas souhaite s'engager dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public, destiné à réduire le taux de vétusté et à diminuer leur consommation d'électricité. Le programme permettra aussi à terme de remplacer l'ensemble des luminaires vétustes et énergivores.

L'étude prospective technique, juridique et financière sur l'éclairage public permettant d'évaluer la stratégie de réalisation d'un marché global de performance énergétique réalisée par le cabinet ACERE a mis en évidence des problèmes liés à des non-conformités électriques avec des risques pour la population et pour les services de maintenance notamment, à des non-respects de la réglementation sur la qualité de l'éclairage, à des vétustés importantes également.

En parallèle des mises aux normes indispensables, il est proposé de remplacer 92% du parc de luminaires par de nouveaux luminaires de technologies LEDS intégrant des systèmes de gestion de l'allumage et de gradation de puissances pour moduler l'éclairage en rapport à l'utilisation de la voirie sur des horaires définis. L'objectif est de passer en 100% LEDS. Cela permettrait d'économiser 59% en consommation d'énergie.

Le projet permettra aussi de respecter l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Ce projet est finançable par le Fonds Vert, sur la base d'un montant de travaux éligibles de 1 083 700 € HT, à hauteur de 30% soit 325 110 € et par le Département de Vaucluse dans le cadre du contrat Vaucluse Ambition à hauteur de 134 779 €. Le montant total des aides s'élève à 459 889 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire de la Préfecture de Vaucluse du 22 novembre 2023, et la foire aux questions du 10 janvier 2024 ;

Considérant que la Commune de Valréas a le projet d'engager la rénovation et l'amélioration de ses installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de l'éclairage de mise en valeur, en vue de diminuer les consommations électriques et de mettre aux normes l'ensemble des dites installations ;

Considérant que le présent dossier peut prétendre au bénéfice du dispositif du Fonds Vert pour l'année 2024 au titre du programme « Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Christian BARTHELEMY, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** le présent projet de rénovation et amélioration des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif et de l'éclairage de mise en valeur, en vue de diminuer les consommations électriques et de mettre aux normes l'ensemble des installations, pour un montant total éligible de 1 083 700 € HT ;

■ **SOLLICITE**, auprès de l'Etat, une subvention au titre du Fonds vert suivant le programme « Rénover les parcs de luminaires d'éclairage public », à hauteur de 30% du montant plafond fixé à 1 083 700 € HT, soit une subvention de 325 110 €, sachant que le Département de

Vaucluse participera à hauteur de 134 779 € dans le cadre du programme Vaucluse Ambition, conformément au plan de financement ci-après :

PARTENAIRES SOLLICITÉS	%	MONTANT HT
ETAT / FONDS VERT	30.00	325 110 €
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	12.44	134 779 €
COMMUNE	57.56	623 811 €
TOTAL	100	1 083 700 €

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer la demande de subvention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

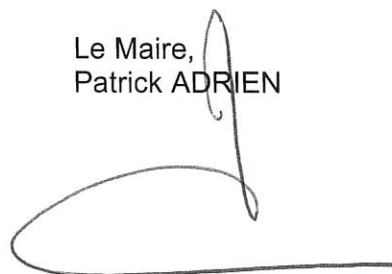
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Leila CHEVALIER
Conseillère municipale



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 27 mars 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 27 mars 2024





REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240326-DEL_2024_03